



# Pour que vivent nos langues

POUR QUE VIVENT NOS LANGUES

contact@pourqueviventnoslangues.org  
Chez Euskal Konfederazioa  
4, rue des Lisses,  
64100 BAYONNE

À Monsieur Édouard Geffray  
Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse.

Le 13 janvier 2026

*Copie* : Mesdames et Messieurs les députés membres du groupe d'études Langues et Cultures Régionales de l'Assemblée Nationale

Objet : Demande de rendez-vous suite à la publication du rapport sénatorial concernant la mission d'évaluation de la loi du 21 mai 2021 sur la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

Monsieur le Ministre,

Notre association « *Pour que vivent nos langues* », composée de structures associatives, représente les principaux acteurs œuvrant en faveur des langues régionales sur les territoires concernés.

La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat a dressé le bilan du volet "enseignement" de la loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, dans le cadre d'une mission d'évaluation de la loi, quatre ans après sa promulgation. Le rapport a été adopté le 15 octobre dernier.

Nous rappelons que cette loi a fait naître de grands espoirs et attentes parmi les défenseurs et défenseuses des langues régionales.

Parce que la transmission et le devenir de ces langues dépendent désormais, comme pour toutes les langues, essentiellement de l'école, les rapporteurs ont concentré leurs travaux sur les dispositions relatives à ce vecteur. Mais le rythme de développement de l'enseignement de nos langues régionales et l'intensité de leur apprentissage sont insuffisants pour former le nombre de locuteurs et locutrices nécessaire à leur assurer un avenir.

Aussi la commission a-t-elle constaté que la loi était peu appliquée dans l'enseignement et a fait 23 recommandations permettant de renforcer leur enseignement et former davantage d'enseignants et enseignantes capables de les transmettre.

Ces 23 recommandations s'articulent autour des axes suivants :

- l'élaboration au niveau national d'une politique publique en faveur des langues régionales ;
- le développement d'une véritable offre d'enseignement en langue régionale à l'école publique ;
- la sécurisation financière des réseaux associatifs d'enseignement immersif ;
- la prise en compte des langues régionales dans la formation initiale, avec la création de LPE bilingues français-langues régionales, un futur Master "M2E" avec au moins 50% des enseignements en langue régionale pour les lauréats des CRPE spécifiques et la possibilité tout au long du parcours universitaire de suivre des cours de matière disciplinaire en langue régionale pour permettre aux futurs professeurs d'enseigner en langue régionale ;
- le renforcement des moyens humains ;
- permettre la possibilité de passer des examens dans la langue régionale lorsqu'elle est langue d'enseignement des matières concernées ;
- sécuriser l'enseignement immersif, méthode pédagogique visant au bilinguisme intégral et à former des locuteurs complets en français et en langue régionale ;
- une meilleure valorisation des langues régionales tout au long de la scolarité.

Nous souhaitons donc nous entretenir avec vous sur l'application de la loi et la mise en place de ces recommandations qui, selon la commission, «doivent être mises en œuvre sans délai pour contrer le déclin rapide du nombre de locuteurs de langues régionales ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

La fédération d'associations *Pour que vivent nos langues*\*

\* Voir pages suivantes, la liste des organisations membres signataires

Les associations membres de la confédération



Association des enseignants de et en breton

Mallorie CREAC'H



Akademie voor Nuuze Vlaemsche Taele - Institut de la Langue régionale Flamande

Jean Paul COUCHE



Association des enseignants de gallo

Annie MAUDET



Le Félibrige  
Le Capoulié dòu Felibrige

Paulin REYNARD



Fédération des parents d'élèves en filière publique français-breton

Eddy PENVEN



Agence régionale de la langue picarde

Anne TIBERGHIEN



Confédération des associations pour le développement et la défense de la langue basque

Jakes BORTAYROU



Association des Enseignants de Savoyard

Marc BRON



Seaska, fédération des ikastola

Sophie LAYUS



Enseignement laïc immersif en occitan

Joan Loís BLENET



Réseau des écoles associatives en langue bretonne

Anne-Sophie BRATS



Coordination culturelle associative de Bretagne

Claudine PERRON



Le Congrès permanent de la langue occitane

Gilbert MERCADIER



Fédération des écoles associatives immersives en langue corse

Ghjiseppu TURCHINI



Institut de la langue savoyarde



Réseau d'écoles associatives immersives en catalan

Guillem NIVET

**A.B.C.M.**



*Association pour le bilinguisme en classe dès ma maternelle, langue régionale d'Alsace et de Moselle*

Karine SARBACHER



*Institut d'études occitanes*

Patrice POUJADE



*Association Forum d'OC.*

Annelyse CHEVALIER



*Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'OC*

Olivier PASQUETTI



*Association pour l'enseignement de la langue d'OC*

Marie-Françoise LAMOTTE



*Association pour le bilinguisme français-occitan dans l'enseignement public (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie)*



*Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle/René Schickele-Gesellschaft*

Richard WEISS



*Fédération pour les Langues Régionales dans l'enseignement public*

Thierry DELOBEL



*Fédération des réseaux d'enseignement des langues régionales en immersion*

Ghjiseppu TURCHINI